

Rome, le 18 juin 1908.

— Le mois de juin est consacré au Sacré-Cœur de Jésus, et parmi les dévotions qu'il a suscitées est la consécration que l'on fait à ce Cœur suivant le désir exprimé par Léon XIII dans sa lettre *Annum sacrum* du 25 mai 1899. Cette lettre, on le sait maintenant, fut provoquée par les révélations qu'une religieuse eut en Portugal et dont, après avoir fait une enquête rigoureuse, Léon XIII dut reconnaître le bien fondé.

— Depuis cette époque, une nouvelle forme d'hommage à Notre-Seigneur s'est fait jour parmi les fidèles. Prenant exemple des couronnements de statues de la sainte Vierge, qui sont relativement anciennes dans l'Église, car elles datent du XVIIIe siècle, on a voulu faire la même chose pour le Sacré-Cœur et le couronner solennellement roi du monde, roi de l'humanité toute entière. Cette cérémonie s'est accomplie dans plusieurs paroisses de France, et va se faire dans quelques jours dans le diocèse des Marsi en Italie. De plus cette année les évêques français assemblés à Paris, pour leur réunion annuelle, doivent aller à Montmartre présider le couronnement solennel de la statue du Sacré-Cœur. Naturellement on a commencé par mettre cette couronne sur la tête de la statue, prenant exemple de ce qui se passe pour les statues et tableaux couronnés, où l'on voit la sainte Vierge avec l'Enfant Jésus. Tous les deux ont une couronne royale posée sur leur tête, et personne n'y avait vu d'inconvénient. Ici, cependant, il s'agit de couronner Notre-Seigneur seul. La Congrégation des Rites ayant étudié cette question, après un examen, a déclaré que le vrai diadème royal de Notre-Seigneur était la couronne d'épines, et que tout autre couronne, devait, au lieu d'être placée sur sa tête, être mise à ses pieds comme signe de vive foi et d'ardent amour. Et c'est suivant ce nouveau rite que dans la cathédrale du diocèse des Marsi on couronnera le